

Paris le 13. nov. 1662.

A Orange le 5. de novembre. Mr.

Monsieur

Vous sçavez si a fonds Informé de tout ce qui s'est passé depuis ma dernière au sujet des Comptes de M. de Beauregard par toutes les pièces que M. Sautin vous envoie que je ne puis mieux faire que de m'y rapporter. Vous y verrez qu'enfin nous ^{en} fîmes la clôture auant hier, par laquelle toutes les prétentions et reiterées Instances de M. le commandeur de Gant, & toutes les menaces de M. de Beauregard, n'ont pas peu empêcher qu'il ne soit restituteur de 23174^l 7^l 3^d. et que touchant diverses sommes qu'il demandoit Luy estre allouées, revenant a 41716^l 11^l 11^d, nous n'ayons ordonné qu'il rapportera des ordres plus authentiques de S. A. et que jusques alors cete somme demurera en souffrance, sans mesmes qu'il en puisse estre ranty, sauf de 17000^l et des Interests qui estoyent desja entre ses mains, mais en cas que S. A. ne trouve pas a propos de Luy bailler des ordres plus exprez, il sera bien ayse de retirer cete somme de ses mains. Par ainsi il se trouvera que S. A. aura led^e somme de 23174^l 7^l 3^d. a encores de revenir son ce qui est deu de reste par M. de Thieux du quartier de fevrier et tous les quartiers de May, Aoust, et novembre, et partant plus de 60000^l nous avons certainement maintenue vigoureuxment les droits de la Souveraineté de S. A. que son vouloir bracher en cete venant, que celui de ses finances.

Il est a dire que vous sçavez fort soupconne la piece qu'il nous a produite tant par les raisons que je vous delis par avance par ma dernière, et par celles que vous verrez dans les autres qui vous sont envoyez, que par plusieurs autres que je serois fort prest d'aller soutenir par tout, toutes les fois que vous me feroz connoître que S. A. l'auroit approuvée, et je ne ferois pas difficulté de aller mesmes a mes despens, car par paranteste d'ice enire par ma presence ne seroit pas inutile ny pour S. A. ny pour cet Estat, qui a sçavoirment est plus malade qu'on n'este pas vous a dire.

Il est bien si M. de Beauregard adit vray vous le verrez bien tost si Paris ou il prétend de tout renier pour avoir sa satisfaction, et de nous perdre tout s'il put (tant il est prest au Dieu) en ce que nous n'avons pas suivy la desision de M. de Besson, sur juy vous sçavez et vous verrez ce qu'il y a a respondre, ce qui nous embarrassoit un peu estoit que M. de Bellier par sa lettre qu'il escrivit a M. de Beauregard sur ce sujet marquait qu'il avoit confere avec vous touchant les Comptes, et cependant vous ne nous en avez rien escrit. Je ne puis pas vous donner une plus belle preuve de la chelere de M. de Beauregard

qu'en vous disant qu'il da dire dans la chambre du conseil qu'il vouloit
se rendre appellont de nos arrext. J'espere nous? que s'il avoit autant
de pouvoir qu'il a de volente de nous faire du mal que vous luy romprez les
mesures, que vous aurez soin des bons serviteurs, et que vous nous avertirez a temps
vous levez mesmes par M^r. de Chambrun, comme il veut tascher de faire
degenerer ceste affaire luy en affaire de religion, mais il y a eu des Juges
Catholiques qui ont este d'esty bien pour S. M. que des Juges de la religion.

Enfin J'ose esperer que lors que vous aurez Informé les Ministres de S. M. de
tous nos motifs, que s'il avoient qu'ils auroient este surpris, et qu'ils feroient
sans doute quelque reflexion, que puis que M^r. de Beauregard auroit demeure devant
tous nos derniers brouilles bien uni avec le Parlement pour soutenir la Regence
de feu S. M. et que mesmes il a plusieurs fois voulu passer pour l'achever, qu'il
faut bien croire qu'il y a beaucoup a redire a cete Lettre de S. M. de la 2.
d'Aboust 1682. qui a demeure ensevelie pres de 18. mois, puis que le Parlement
n'y a pas eu regard et que si la Justice avoit permis de luy passer les sommes
qu'il demandoit, qu'assurement nous l'auroient fait, principalement puis que le
Roy se justifie.

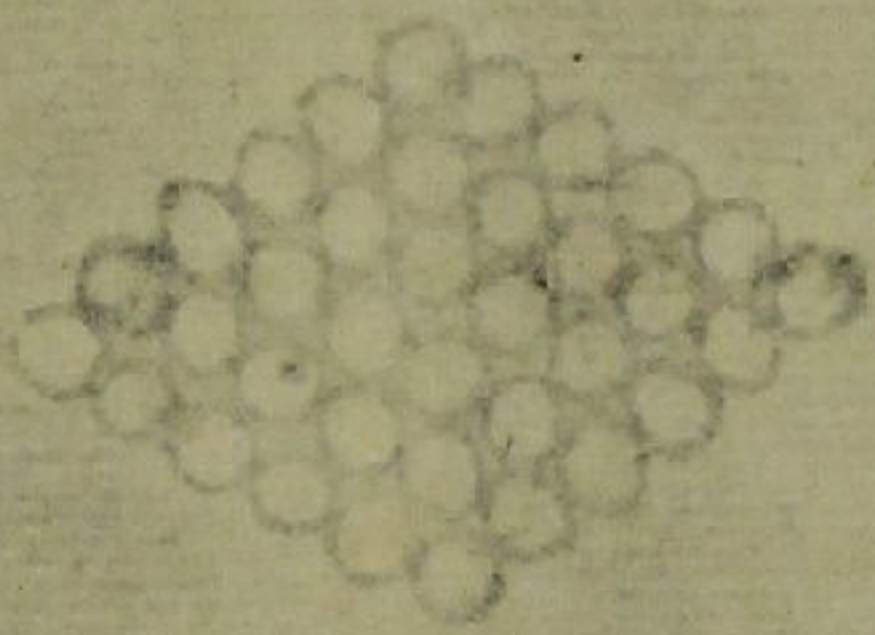
Et sur ce sujet J'ose vous faire remarquer qu'il semble que le Roy veut fort
appuyer tous les serviteurs de feu S. M. et qu'il ^{protège mesmes} de les vouloir
faire des-Interesser avant la reddition de la place, mais a la verite il n'y a
plus que M^r. de Beauregard, M^r. L'Advocat, M^r. de Portelaires, Diazisaut et quelques
autres qui recourent a ce remede, mais il y en a une grande quantité d'autres
qui seroient bien marryz d'y avoir songé, et qui ne veulent dependre que de
l'Equité de S. M. et de S. M. Mad.

Sur quoy vous ne permettez, monsieur de vous dire qu'il n'eut peut estre pas este
Inutile et ne se seroit pas encores, que S. M. Mad. ou vous par son ordre avertissent
a plus de monde de ce que vous ne faites, principalement au Parlement et a quelques
Centils hommes de plus notables, plusieurs personnes bien sçavoir, et plus politiques
que moy, m'en ont souvent parlé, qui croient qu'une telle conduite dureroit
beaucoup de coeur a tous les bien Intentionnez ^{pour} agir plus hardiment qu'ils ne
font pour traverser les pensies des marchans, et pour s'opposer dans tous les
Corps a plusieurs choses qui se font icy a tres-mauvaise fin, et en cas
de besoin se voyant ainsi exhorter et appuyer. Ils seroient mieux en estat
que de ne les voyr pour aller par deputation ou autrement porter des plaintes
a la Cour ou par tout ailleurs ou le service de S. M. le requeroit, et
bien que par ce deffaut un chacun est icy dans l'abattement. Ils voyent le
mal, et n'ont rien dire pour y remedier, Les marchans en deviennent
plus hardis, et les bons s'attienent a l'Escart, nous faisons plusieurs
reflexion sur ce que de viens de vous dire, mais je vous supplie de menager
ces avis, et de ne commettre point l'Autheur.

Pour revenir a la susd. Lettre de feu S. M. qui est la piece Justificative de tous
les articles du compte qui ont este laisses en souffrance, Il n'y a personne qui peut
mieux que M^r. odart en decouvrir la verite ou la faussete. Il se pourra
souvenir si la 2. d'Aboust 1682. Il estoit ou non aupres de S. M. et si en ce
temps la il a ou non contrainct quelque l'ame bien par ordre de S. M. a l'edict.

Je ne vous dois pointaire, qu'avant bien M^r. de Beauregard fut voir une Lettre de
M^r. de Portelaires en Lettre du 17. du pass. écrite de la Place, par laquelle il
marque que S. M. Mad. piquée de ce que le Roy n'a pas avise la personne qui elle

Luy auit nommé pour le Gouvernement. auit abandonné entièrement Les
affaires d'Orange, et s'en estoit deschargé sur le Roy d'Angleterre, et sur
J. A. Et. et qu'elle auit desia ordonné à M^r. Le Comte de Dins de s'en retourner
à coupet et deuit au premier Jour vous rappeler auprès d'elle. Je ne vois
point ceste nouvelle, mais ce qui fasche et estonne tous les gens de bien est la
longueur dans laquelle on traîne à La Cour vostre negociation, Dieu la veuille
bientost terminer. Je vous demande pardon de celle de ma lettre, Je serois
peu tant bien plus long si le parole de vive voix, mais veniez alors enverrez
mieux que par ces lignes que Je suis avec respect



Monsieur

Vostre tres humble et tres obéissant serviteur

Subieres

[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]



[Faint handwritten signature or name]

[Large, faint handwritten signature or name]

[Faint handwritten text at the bottom left]

Monsieur

A

Monsieur de Zulichem
premier conseiller de son alt.
Orange, et son député en l'our
de France.
A Paris.

[Faint, illegible handwritten text on aged, torn paper]